

Compte rendu des décisions du Conseil de gouvernance prises en sa réunion du 10 décembre 2021

A. Points de gestion courante

A.1 Approbation de l'ordre du jour

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve l'ordre du jour de la séance du 10 décembre 2021.

A.2 Approbation du rapport des discussions et du compte-rendu de la réunion du 22 octobre 2021

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve le rapport des discussions et le compte-rendu de la réunion du 22 octobre 2021.

A.3.a Donations reçues depuis la réunion du 22 octobre 2021 – approbation

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte que la procédure de « Know Your Customer » (KYC) a été appliquée dans le cadre des donations présentées. Il accepte les donations proposées et remercie les généreux donateurs.

Conformément à la loi du 27 juin 2018, ces donations sont sujettes à l'approbation du Ministre ayant la Justice dans ses attributions.

A.3.b Donations approuvées en 2021 – résumé

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte du bilan des donations approuvées en 2021.

A.4.a Convention de coopération interuniversitaire : Università degli Studi della Tuscia, Viterbo (Italie)

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la signature du protocole d'accord interuniversitaire avec l'Università degli Studi della Tuscia, Viterbo (Italie).

A.4.b Convention de coopération interuniversitaire : Université Laval (Canada)

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la signature de la convention de coopération interuniversitaire avec l'Université Laval (Canada).

A.4.c Convention de coopération interuniversitaire : renouvellement de conventions

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve le renouvellement des conventions de coopération interuniversitaire avec

- Universität Heidelberg (Allemagne) ;
- Haute École de Namur-Liège-Luxembourg (Belgique) ;
- Higher School of Economics (Russie) ;
- Shandong University (Chine).

A.5.a Convention : Approvisionnement numérique – amendement

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la signature de l'amendement no.2 à la convention de coopération académique et scientifique avec le Ministère de l'Economie instaurant une chaire en approvisionnement numérique (« digital procurement »).

A.5.b Convention : LuxProvide S.A. – convention-cadre

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la signature de la convention avec LuxProvide S.A..

A.5.c Convention : Chaire en « Cyberpolicy » – convention

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la signature de la convention de partenariat avec le Ministère des affaires étrangères et européennes pour la mise en place d'une chaire en « cyberpolicy ».

A.5.d Convention : « Finnovation Hub » – convention

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la signature de la convention de partenariat avec le Ministère des Finances en vue de la mise en œuvre du projet « Finnovation Hub » au sein du SnT.

A.5.e Convention : Centre Hospitalier de Luxembourg – conventions

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la signature de la convention-cadre et de la convention de prestation de service avec le Centre Hospitalier de Luxembourg.

A.5.f Convention : Ministère de la Digitalisation – convention-cadre

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la signature de la convention-cadre avec le Ministère de la Digitalisation.

A.6.a Convention relative aux infrastructures immobilières : Bâtiment BT3 – lettre d'intention

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la signature de la lettre d'intention avec Technoconsult5 S.A. concernant la location d'un immeuble.

Le Conseil de gouvernance mandate le Président du Conseil à signer le contrat de bail élaboré sur base de cette lettre d'intention, sous réserve, conformément aux dispositions de la Loi modifiée du 27 juin 2018, de l'approbation du Ministre de tutelle.

A.6.b Convention relative aux infrastructures immobilières : Bâtiment « Weicker » – avenant au contrat de bail

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve les conditions de l'avenant au contrat de bail pour le bâtiment « Weicker ».

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 27 juin 2018, cette décision sera soumise à l'approbation du Ministre de tutelle.

A.7 Congé scientifique : Rapport de congé scientifique

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte d'un rapport de congé scientifique.

A.8 Liste des formations de l'année académique 2022-2023 – approbation

Décision : Le Conseil de gouvernance arrête la liste des formations de l'année académique 2022-2023 et approuve la clôture du programme « Certificate in Animal Health – Poultry Production » à la Faculté des Sciences, des Technologies et de Médecine (FSTM).

Le Conseil de gouvernance arrête les frais d'inscription des formations 2022-2023. Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 27 juin 2018, les frais d'inscription seront soumis à l'approbation du ministre de tutelle.

Il invite le rectorat à informer le Conseil et le Commissaire du gouvernement sur la proportion des unités d'enseignement offertes par des externes pour chaque formation de la liste ainsi qu'à préparer une discussion sur les frais d'inscription.

A.9 Délégation de signature en matière de contrats du Recteur au directeur du LCSB

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la délégation de signature en matière de contrats du Recteur au directeur du LCSB à compter du 1^{er} janvier 2022.

A.10 Lettre de recommandations 2020 des auditeurs externes – suivi

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte du suivi des mesures de remédiations suite aux remarques du réviseur d'entreprises mentionnées dans sa lettre de recommandations au 31 décembre 2020.

A.11 Activités accessoires – communication annuelle au Conseil de gouvernance

Décision : Conseil de gouvernance prend note des revenus des activités accessoires du personnel enseignant-chercheur au titre des années 2019 et 2020. Il invite le Recteur à veiller à ce que le volume horaire des activités accessoires exercées n’empiète pas sur les missions des concernés au service de l’Université. Il l’invite également à lui soumettre un rapport sur les activités accessoires au titre de l’année 2021 à la fin du premier trimestre 2022.

A.12 Conformité de la charge d’enseignement (art.24 de la loi 27 juin 2018) – communication annuelle

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte du rapport de conformité de la charge d’enseignement au sens de l’article 24 de la loi modifiée du 27 juin 2018.

B. Points d’ordre général

B.1.a Fonctionnement du Conseil de gouvernance : Mise à jour de la charte du Conseil de gouvernance

Décision : Le Conseil de gouvernance arrête sa Charte mise à jour. Elle entre en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

B.1.b Fonctionnement du Conseil de gouvernance : Composition des comités du Conseil de gouvernance

Décision : Le Conseil de gouvernance arrête la composition de ses comités au titre de l’année 2022 et invite le Secrétariat général à communiquer les dates des comités au membres du rectorat pour assurer une bonne planification des séances. Elle entre en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

B.2 Informations du Président du Conseil de gouvernance et rapports des présidents des comités

B.3 Informations du Commissaire du Gouvernement

B.4 Rapport d’activités et de gestion du Recteur

B.5.a Audit interne : Plan d’audit 2020-2021 – bilan et rapports

Décision : Le conseil de gouvernance prend acte du bilan et des rapports relatifs au Plan d’audit 2020-2021. Il invite le Recteur à mettre en place les mesures de remédiation nécessaires.

B.5.b Audit interne : Plan d'audit 2022-2025

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte du plan d'audit 2022-2025.

B.6 Convention pluriannuelle 2022-2025

Décision : Tenant compte des avis des comités du Conseil et du conseil universitaire, le Conseil de gouvernance arrête le projet de convention pluriannuelle 2022-2025, et mandate le Président et le Recteur à finaliser la convention pluriannuelle et à la signer.

Le Conseil de gouvernance arrête la mise à disposition d'un fonds stratégique pour la succession du Recteur.

Il invite le Recteur à lui soumettre tous les indicateurs de performance (KPI).

B.7 Organigramme de l'Université – présentation

Décision : Le Conseil de gouvernance arrête les organigrammes de l'Université au 1^{er} janvier 2022. Conformément à l'article 5 (7) de la loi modifiée du 27 juin 2018, il invite le Recteur à soumettre un organigramme exhaustif de l'Université et de ses composantes, en montrant les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les éléments. Il demande également à voir les chiffres de personnels actuels et prévisionnels 2022 dans les différentes structures des composantes, en même temps que le budget annuel 2022.

B.8.a Finances et budget : Prévisions financières de fin d'année 2021 – au 31 octobre 2021

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte des prévisions financières de fin d'année 2021, au 31 octobre 2021, de l'Université du Luxembourg.

B.8.b Finances et budget : Budget intérimaire pour la période de janvier 2022 à mars 2022

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte du budget intérimaire de l'Université du Luxembourg pour la période de janvier 2022 à mars 2022.

B.9 Politique des chaires dotées

Décision : Le Conseil de gouvernance arrête la politique des chaires dotées de l'Université du Luxembourg. La politique sera révisée au terme de deux années.

B.10 Promotion interne compétitive – appel 2022

Décision : Tenant compte

- des dispositions de la loi modifiée du 27 juin 2018 ;
- de la recommandation du comité des affaires académiques et scientifiques ;
- des délibérations en séance ;

Le Conseil de gouvernance approuve l'ouverture des postes suivants :

- six professeurs adjoints pour promotion à professeur ordinaire ;
- cinq professeurs assistants pour promotion à professeur adjoint ;
- six maîtres-assistants pour promotion à professeur assistant.

B.11 Projets de recherche FNR structurants – présentation générale et notification

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte de l'analyse des instruments structurants du FNR et d'approuver la procédure proposée relative aux projets NCER.

Il invite le Rectorat à s'assurer de l'alignement stratégique des projets soumis et d'en informer le Conseil précocement. Par ailleurs, toutes les décisions impliquant la création de structures et l'engagement de personnel scientifique permanent restent sujettes à approbation préalable par le Conseil.

Il invite le Rectorat à mettre en place et communiquer une procédure d'implémentation et à clarifier les règles internes de budgétisation.

Il invite le Rectorat à préparer une discussion de fond sur le sujet.

B.12 Divers

C. Points ayant trait aux facultés et aux centres interdisciplinaires

C.1.a Profil de poste : Professeur ordinaire en sciences infirmières

Décision : Tenant compte

- que le poste sera pris en compte dans le budget de la convention pluriannuelle concernant la médecine et les professions de santé ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- que les espaces nécessaires sont assurés ;
- des recommandations du comité des affaires académiques et scientifiques ainsi que du comité médecine et santé ;
- des délibérations en séance ;

Le Conseil de gouvernance approuve le profil de poste de professeur ordinaire en sciences infirmières [*Full Professor in Nursing Sciences*] / FSTM.

C.1.b Liste de nomination : Professeur ordinaire en ingénierie (spécialité : procédés industriels en énergie)

Décision : Le Conseil de gouvernance arrête la liste de nomination pour le poste de professeur ordinaire en ingénierie (spécialité : procédés industriels en énergie) [*Full Professor in Engineering, with a focus on Energy Process Engineering*] / FSTM-F1-030008 / telle que proposée par le Recteur. Il demande au Recteur d'entamer les négociations avec les candidats classés aux trois premiers rangs dans l'ordre de leur classement. Le Conseil rappelle que l'engagement de l'Université se limitera aux volumes spécifiés dans le profil de poste et dans la convention avec Paul Wurth S.A. approuvée le 11 décembre 2020.

C.2.a Nomination : Professeur adjoint (en prétitularisation conditionnelle) en « Business Economics and Entrepreneurship with a focus on the space sector »

Décision : Le Conseil de gouvernance engage Monsieur Christian Fisch au poste de Professeur adjoint (en prétitularisation conditionnelle) en « Business Economics and Entrepreneurship with a focus on the space sector » [*Associate Professor (promotion track) of Business Economics and Entrepreneurship with a focus on the space sector*] / SnT-50017415 / avec affectation principale au Centre interdisciplinaire « Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust » (SnT), au 1^{er} février 2022 et à durée indéterminée.

C.2.b Candidature au programme « ERC Consolidator Grant »

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la soumission d'un projet « ERC Consolidator Grant ». Il prend acte que cette candidature est incluse dans la planification budgétaire pluriannuelle.

* * *

La prochaine séance ordinaire du Conseil de gouvernance aura lieu le 11 février 2022.

